



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 3 août 2021 le conseil a adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 699-21-020 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 699-11 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE RC-1 AFIN D'INTÉGRER LE LOT 5 602 501, MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX APPAREILS DE CLIMATISATION ET D'ÉCHANGE THERMIQUE ET PRÉVOIR DES NORMES RELATIVES AUX REMISES CONTIGUES POUR LES RÉSIDENCES JUMELÉES ET CONTIGUES

Le règlement 699-21-20 est entré en vigueur le 26 août 2021, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le ville.bedford.qc.ca, rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 27 août 2021.

Richard Joyal
Directeur général et secrétaire-trésorier